

FORMATIONS OBLIGATOIRES

DANS LE BTP



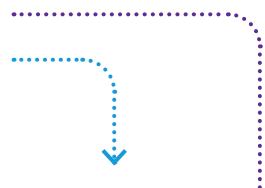
ADOPTER LES BONS GESTES POUR PRATIQUER SON ACTIVITÉ EN TOUTE SÉCURITÉ
+ PRÉSERVER SA SANTÉ ET CELLE DE SES COMPAGNONS.

Les travailleurs du BTP doivent suivre certaines formations santé et sécurité obligatoires.



RETRouvez
LES FICHES FORMATION
IRIS-ST

LES FORMATIONS OBLIGATOIRES



RISQUE CHIMIQUE

↓ PRODUITS CHIMIQUES

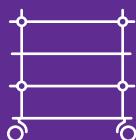
↓ RISQUE BIOLOGIQUE

↓ RISQUE LÉGIONELLES

↓ AMIANTE SOUS-SECTION 4

↓ AMIANTE SOUS-SECTION 3

↓ PRODUITS PHYTOSANITAIRES



TRAVAIL EN HAUTEUR

↓ ÉCHAFAUDAGES DE PIED

↓ ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

↓ TRAVAUX SUR CORDES

↓ UTILISATION D'UN SYSTÈME
D'ARRÊT DE CHUTE



SANTÉ SÉCURITÉ

↓ ACCUEIL NOUVEL ARRIVANT

↓ SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)*

↓ ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

↓ ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL DE L'ENTREPRISE

↓ AUTORISATION D'INTERVENTION
À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)



Un sauveteur secouriste est nécessaire dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier où sont réalisés des travaux dangereux et employant plus de 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours.

Il est recommandé d'avoir au moins 1 sauveteur secouriste par chantier pour faire face à une situation d'urgence et pratiquer les gestes de 1^{ers} secours.



CONTRAINTE PHYSIQUES

↓ MANUTENTIONS MANUELLES / PRAP

↓ BRUIT

↓ VIBRATIONS



RETRouvez
LES FICHES FORMATION
IRIS-ST

LES FORMATIONS OBLIGATOIRES



ÉLECTRICITÉ

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

↓ BO HO HOV

↓ BR

↓ BS

↓ BC

↓ BP



INCENDIE/EXPLOSION

↓ INCENDIE

↓ EXPLOSION



CONDUITE D'ENGINS

↓ ENGINS DE CHANTIERS
R482

↓ GRUES MOBILES
R483

↓ GRUES À TOUR
R487

↓ GRUES DE CHARGEMENT
R490

↓ PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES
MOBILES DE PERSONNES - PEMP
R486

↓ CHARIOTS CONDUCTEUR
PORTÉ
R489

↓ CHARIOTS À CONDUCTEUR
ACCOMPAGNANT
R485

↓ PONTS ROULANTS
ET PORTIQUES
R484

EN +



TÉLÉCHARGEZ LA FICHE RÉCAP DES CACES:
FICHE RECAP ENGINS ET COCHEZ LES ENGINS
QUE VOUS ET / OU VOS SALARIÉS UTILISENT
POUR SAVOIR QUELLES FORMATIONS SUIVRE

UNE QUESTION ?
CONTACTEZ
VOTRE CAPEB
DÉPARTEMENTALE



- Toutes les formations ne sont pas obligatoires en fonction du métier / de l'activité.
- Certaines formations peuvent être dispensées par le CSE.
- Faites le point sur vos besoins !
Pour les formations à la sécurité obligatoires nécessaires à votre activité ou celle de vos salariés, l'IRIS-ST vous propose un outil de diagnostic simple et rapide, qui ne vous prendra que quelques minutes >>

POUR EN SAVOIR +

CONSULTEZ LE GUIDE DES FORMATIONS
SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL >>

CONSULTEZ LE GUIDE DES FORMATIONS OBLIGATOIRES
ET RECOMMANDÉES DU BTP DE CONSTRUCTYS >>